

## CHAZET FRÈRES, Voi-bo café, coton, jute...

Louis CHAZET  
(1860-1921)

Né à Chappes (Allier), le 18 février 1860.  
Fils de Gabriel Chazet, 24 ans, fermier cultivateur aux Robins, et de Marguerite Lafoucrière, 19 ans, s.p.  
Frère de Victor-Léon Chazet (Chappes, 1880), de la Garde indigène au Tonkin, marié avec Marie Henriette Bouillon, sœur de M<sup>me</sup> [Victor Demange](#), etc. :

Directeur de la [Société forestière et commerciale de l'Annam](#) à Benthuy.  
1906 : créateur de la plantation de cafiers de Voi-bo.

Chevalier de la Légion d'honneur du 15 janvier 1920 (min. colonies) : 35 années de séjour dans la colonie.  
Décédé en France, le 27 juin 1921.

### COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INDOCHINE (*L'Avenir du Tonkin*, 27 décembre 1906)

Ont été approuvés :

— Un arrêté portant concession définitive gratuite à M. Chazet de quatre terrains domaniaux situés dans la province de Hà-Tinh.

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908)

[498] M. Chazet, colon à Voi-bo, a introduit la culture du jute. Ce textile, qui épouse beaucoup le sol, trouve au Hatinh le climat et les terrains qui lui conviennent, principalement dans les vallées de la Ngan-pho et du sông Con formées de riches alluvions. Des échantillons des produits ont été adressés en France. Ils ont été reconnus capables de concurrencer avantageusement les filasses récoltées dans l'Inde et à Sumatra. Le rendement moyen d'un hectare, dont les frais de culture sont de 70 piastres, est d'une tonne de filasse sèche d'une valeur de 150 piastres.

M. Bordet à Ha-tan, M. Deschwanden à Thàn-dau, M. Chouvel à Nam-huân et M. Chazet à Voi-bo ont fait des essais de plantation de coton *caravonica*. Les jeunes cotonniers de M. Bordet, les plus avancés, ont donné cette année des capsules de belle grosseur, renfermant une soie courte, mais de bonne qualité.

[500] Au 1<sup>er</sup> juillet 1906, on comptait au Ha-Tinh une concession en partie définitive (87 hectares), et 4 concessions provisoires d'une étendue de 2.500 hectares. MM. Chazet et Deschewanden ont obtenu récemment la concession définitive des terrains qu'ils détenaient à titre provisoire. La même mesure va être prise incessamment à l'égard de M. Bordet, 1.632 hectares de terrains qui lui ont été concédés étant complètement mis en valeur. Pour l'extension des cultures de jute, MM. Chazet et Bordet ont demandé en concessions provisoires des terres incultes mais riches en humus, l'un sur une superficie de 175 hectares, l'autre de 150. Une centaine d'hectares ont également fait l'objet, dans le même but, de deux autres demandes.

---

Liste des électeurs de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture  
de l'Annam pour l'année 1908  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 504-507)

	NOMS ET PRÉNOMS	PROFESSIONS	DOMICILE
39	Chazet, Louis	Planteur	Voibo (Hatinh)
40	Chazet, Victor	Planteur	Voibo (Hatinh)
41	Chazet, Ludovic	Planteur	Voibo (Hatinh)

Ha-tinh  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910)

[484] Des concessions agricoles de 500 à 2.000 hectares ont été accordées à MM. Robert Deschwanden, Chazet frères, Bordet, Dédier.

Les uns font des rizières et de l'élevage, les autres des cultures riches. Toute appréciation des résultats de leurs efforts serait prématurée.

---

Mérite agricole  
(*Le Journal officiel de la République française*, 19 octobre 1913)

Chevalier  
42 Chazet (Charles-Victor), colon agriculteur et éleveur en Indo-Chine.

---

NOS MALADES  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 juin 1914)

Nous apprenons que madame Louis Chazet, femme du sympathique planteur de Voi-Bo, dans le Ha-tinh, et membre de la Chambre d'agriculture du Tonkin et du Nord Annam, vient de subir une grave opération.

Le chirurgien opérateur était M. le Dr Le Roy des Barres et la malade a parfaitement supporté l'opération.

Nous adressons à madame Louis Chazet, nos vœux les plus sincères de prompte et complète guérison.

---

La Vie indochinoise  
(*Les Annales coloniales*, 3 avril 1915)

TONKIN

Le commerce du rotin ayant été, jusqu'ici, en Indochine, principalement entre les mains de [maisons allemandes](#), dont les comptoirs sont actuellement fermés, le champ est ouvert à l'activité de nos nationaux pour y prendre leur place, surtout vis-à-vis de la métropole.

— Oui, répond un colon, mais.

En 1907 j'ai fait personnellement des envois de rotin, long et mince au Havre, mais le fret élevé de 60 francs le mètre cube m'a empêché d'aller plus loin. Cependant, étant sur les lieux de production et-me procurant ce rotin non par achat, mais par troc contre des étoffes et du pétrole, mes prix de revient, non grevés des frais des négociants du Tonkin, étaient inférieurs aux leurs. Seulement, ils expédiaient ce rotin à Hong-Kong ou à Singapour d'où il repartait -par vapeurs allemands, anglais, voire même japonais qui se servaient des paquets de rotin comme garnissage des cales, les interposant entre la coque et les diverses marchandises en sacs, riz, maïs, qu'ils chargeaient.

Ainsi utilisé, ce rotin servait de madriers, laissait circuler l'air, calait tous les sacs, formant un arrimage parfait, et ne payait qu'un fret infime, 15 à 17 francs de fret les mille kg au lieu de 60 francs le mètre cube de 450 kg. Là où j'avais 120 francs de fret, par vapeur français, mes concurrents n'avaient pas 20 francs par vapeur étranger. Tout le secret est là, de même pour l'exportation des bambous à tuteurer les orchidées, les œillets et les chrysanthèmes. C'est une question d'entente avec les Compagnies de navigation qui ne pourra être reprise qu'après la guerre.

Soit et c'est exact. Mais la question n'est pas là tout entière. Il y a aussi la routine, l'absurde et malfaisante routine, et le ridicule et néfaste préjugé :

M. Chazet. — Comme pour certains autres produits indochinois, il suffisait que notre rotin passât par Hong-Kong pour être, du coup, jugé excellent.

M. Laumônier, président. — Oui et si l'on voulait réagir contre ce préjugé commercial en envoyant directement des échantillons, on perdait purement et simplement les frais nécessités par ces envois.

Enfin, voici un contribuable qui, dans un soudain sursaut d'énergie comme en ont nos compatriotes trop longtemps patents, affirme qu'il en a assez d'être brimé.

Bien ! Mais il veut essayer .que cela change. C'est plus grave.

---

LÉGION D'HONNEUR  
MINISTÈRE DES COLONIES  
(*Journal officiel de la République française*, 16 janvier 1920)

Chevalier

Chazet (Louis)[né le 18 février 1860 à Chappes (Allier). Décédé le 27 juin 1921], planteur en Indo-Chine ; 5 ans de services militaires. Titres exceptionnels : depuis 35 ans dans la colonie. A dirigé la Société forestière de Benthuy, puis a créé une des plus belles plantations de café de toute l'Indo-Chine à Voibô (province de Hatinh). S'est adonné également avec succès à la culture du jute. A toujours été pour l'administration française un précieux auxiliaire. aidant par son influence à maintenir le calme dans une région difficile à surveiller.

---

Suite :  
1921 (janvier) : rachat par [Pharaon Coudoux](#).

Hanoï  
[Un grand mariage](#)  
Fidèle Arnaud  
Marguerite Huaux  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mai 1924)

.....  
À sa sortie de l'église, le cortège se trouvait ainsi composé et l'on admira beaucoup les superbes toilettes portées par les dames et les jeunes filles :  
M. Marrou, inspecteur de la Garde indigène, commandant la brigade de Vinh-Yên, et M<sup>me</sup> Chazet, robe bleu roi rehaussée de dentelles argent  
M. Chazet et M<sup>me</sup> Broussard de la Garlière, robe de moire Havane et dentelle or.

---